

**PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à 18H30, le Conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pierre PHILIPPART, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 JUIN 2017

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15

MEMBRES PRESENTS : 11

POUVOIRS : 04

SONT PRESENTS : M. Pierre PHILIPPART, Maire.

Mme Christine MUNOZ, M. Olivier DE BOURSETTY, Mme Isabelle LEMARCHAND, M. Michel LEJETTE, M. Alain THOMINE, M. Jean-Paul MAZE, Mme Carole GOSSWILLER, M. Philippe PICOT, Mme Catherine NOËL, M. Michel HOCHET.

POUVOIRS : M. Marc MOUCHEL est représenté par M. Alain THOMINE

Mme Annie PARTHENAY-ROBERT est représentée par Mme Carole GOSSWILLER

M. André POTTIER est représenté par M. Pierre PHILIPPART

Mme Caroline PEYRACHE est représentée par M. Jean-Paul MAZE.

Mme Christine MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance. Il constate et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

- **Subvention à l'Amicale brettevillaise**

- **Informations diverses**

- **Questions diverses**

2017-95 Subvention à l'Amicale brettevillaise

M. le Maire informe le Conseil que le bal de la fête nationale se tiendra le 13 juillet dans la salle polyvalente. Cette manifestation, gratuite, est organisée conjointement par la municipalité et l'Amicale brettevillaise. M. le Maire propose à l'assemblée de verser, à l'Amicale, une subvention dont le montant correspond à la prestation de l'orchestre CADILLAC. Le montant total de la prestation s'élève à la somme de 1 789.10 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **. La compétence optionnelle PREND NOTE** des informations fournies par M. le Maire
- **ACCEPTE** le versement d'une subvention en faveur de l'Amicale brettevillaise d'un montant de 1 789.10 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder au versement de ladite subvention

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil que la fête communale, organisée par l'Amicale brettevillaise, se déroulera le dimanche 6 août sur le terrain de la Houquette. Les élus sont invités au vin d'honneur qui sera servi sous le chapiteau à 12h30.
- M. le Maire informe l'assemblée que les jeux pour les petits ont été installés sur le terrain de la Route du Fort, sis près du camping. Les autres jeux destinés aux plus grands seront posés courant du mois de septembre
- Mme GOSSWILLER informe le Conseil des différentes décisions prises lors du dernier Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération qui s'est tenue jeudi 29 courant :
 - La création d'une SPL dans le domaine du tourisme, (notre commune ayant adopté en sa séance du 22 courant sa participation à l'assemblée spéciale).
 - Approbation des comptes Administratif et de Gestion 2016 des différents pôles de proximité.
 - L'élection de Bernard LEBARON (15^{ème} vice-président Gestion des risques et préservation du littoral)
 - La signature du contrat de ruralité du Cotentin 2017/2020
 - La restitution de la compétence optionnelle : voirie au 1^{er} janvier 2018. Prise des compétences optionnelles : eau, assainissement, environnement et cadre de vie, équipement culturel et sportif d'intérêt communautaire, création et gestion des maisons de services au public dès le 1er janvier 2018. La compétence optionnelle Action sociale d'intérêt communautaire fera l'objet d'une délibération ultérieure.
 - Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI intra-communautaires) : il y aura 7 PLUI, 4 déjà existants et 3 qui seront établis. Pour ce faire, une demande de dérogation est transmise à M. le Préfet de la Manche Mme GOSSWILLER précise que notre commune sera associée à DIGOSVILLE, LE MESNIL AU VAL, LE THEIL-GONNEVILLE et CHERBOURG. M. le Maire prenant la parole se félicite que les avis des territoires ont été suivis.
 - Adoption du règlement intérieur de la Communauté d'agglomération. Ce dernier sera très certainement revu suite notamment aux demandes émises par M. SCHMITT, Maire de JOGANVILLE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h05.